



Mes démarches à portée de clic !

Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation évoluent en 2017, conformément au "Plan Préfecture Nouvelle Génération" (PPNG) présenté par le ministre de l'Intérieur le 16 décembre 2016.

Le PPNG est une réforme d'ampleur qui vise à moderniser le service public.

Pour répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux auxquels le pays fait face, notamment en matière de sécurité, les missions des préfectures et sous-préfectures sont repensées et simplifiées.

En s'appuyant sur la numérisation et la généralisation du recours aux télé-procédures, le PPNG réforme les modalités de délivrance de la carte nationale d'identité, du passeport, du permis de conduire et de la carte grise.

La centralisation de l'instruction des demandes sera faite par 58 centres d'expertise et de ressource des titres (CERT) au plan national.

Cette nouvelle organisation permettra de réduire les délais d'instruction en sécurisant davantage ces titres.

La région Nouvelle-Aquitaine disposera de 5 centres d'expertise et de ressource des titres.

Carte nationale d'identité et passeport en Gironde

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Ces nouvelles modalités permettront de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte et de vol) reste gratuite.

Vous devez vous adresser à l'une des 6 mairies de l'Arrondissement de Langon (Bazas, Cadillac, La Réole, Langon, St Symphorien, Sauveterre de Guyenne) équipées d'un dispositif de recueil.

Dès le 15 mars, ma demande de carte d'identité se simplifie :

- > je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- > je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- > je prends note du n° de pré-demande qui m'est attribué.
- > je choisis l'une des 6 mairies équipées de bornes biométriques
- > je rassemble les pièces justificatives.
- > je me présente au guichet de la mairie avec mon n° de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- > je suis prévenu par sms de la réception de ma carte.
- > je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

LA MAIRIE DE BUDOS : VOLONTAIRE POUR UN SERVICE DE PROXIMITÉ !

La Mairie de Budos, sur la base du volontariat, s'est inscrite dans une démarche d'accompagnement en matière d'accès aux télé-procédures. C'est ainsi que les administrés en difficulté et ne disposant d'aucun outil informatique, auront à leur disposition, sur rendez-vous, un équipement numérique relié à internet pour saisir leur pré-demande en ligne. Une permanence sera mise en place assurée par nos Elus qui vous guideront dans vos démarches.

Le Maire, Elie ZAUSA